

Avril 2009
n°31

SOMMAIRE

L'actu des dossiers...

SECURITE CIVILE

Réforme du secours à personnes.....	p.2
Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.....	p.2
Secours en montagne et milieux périlleux.....	p.3
Secours en spéléologie.....	p.3
Statut et financement des Sdis.....	p.3

TOUS POMPIERS

ENSOSP.....	p.4
Dispositifs de formation.....	p.4

SPP

Evolution des emplois supérieurs de direction.....	p.4
Entrée dans la carrière.....	p.5
Accès de major à lieutenant.....	p.5

SPV

Décret de mesures urgentes ...	p.6
Réflexions sur l'avenir du volontariat.....	p.6
PFR.....	p.7

L'actu FEDERALE

Musiques.....	p.8
CELIO.....	p.8
Kids Iron tour.....	p.8

Dates à retenir.....p.8

Les dossiers en attente.....p.9-10

Zoom sur...

La Commission Ambition volontariat

En parallèle de la concertation engagée entre la DSC, l'ADF et la FNSPF sur le projet de décret de mesures urgentes (cf. p. 4),

Mme le ministre a donné le coup d'envoi de la réflexion sur l'avenir du volontariat demandée par la Fédération, en installant le 2 avril la *Commission Ambition volontariat*.

Il est en effet urgent qu'une réflexion de fond soit menée sur le volontariat, fragilisé par les évolutions culturelles, économiques et sociales de notre pays et soumis à des contraintes de plus en plus pesantes. C'est précisément l'objectif de cette Commission Ambition volontariat : élaborer des propositions concrètes visant à adapter le cadre d'exercice, la formation, la place au sein des Sdis..., de cet engagement citoyen afin de le rendre plus attractif, en particulier auprès de la jeunesse, et d'en préserver la nature afin de le conforter pour les 10 ans à venir.

Présidée par M. Luc Ferry, ancien Ministre de l'Education nationale, la Commission regroupe des sapeurs-pompiers, des élus locaux, des parlementaires, des universitaires et des organisations professionnelles. Leurs réflexions s'appuieront sur l'enquête sociologique menée par le Mana-Lares (cf. p. 4) ainsi que sur les propositions issues du terrain, relayées par le réseau fédéral.

La Commission plénière se réunira à 3 reprises (4 mai, 8 juin et 15 septembre), chaque séance étant consacrée à une thématique (« Social et famille, Jeunesse, Valeurs républicaines et institutions » ; « Territoire, Entreprise, Formation » ; « Retour de l'enquête sociologique »). Entre temps, des groupes techniques émanant de la Commission se réuniront sur chacun des thèmes définis, afin d'alimenter la réflexion et de dégager de 1^{ères} préconisations qui sont ensuite débattues par l'ensemble de la Commission.

C'est ainsi que le 8 avril s'est déjà réuni le groupe technique « Social et famille, Jeunesse, Valeurs républicaines et institutions », à la Maison des sapeurs-pompiers. Les débats ont été nourris par les expériences et les savoirs de tous les participants. Les représentants de la Fédération, dont cinq membres SPV du conseil d'administration, se faisant la voix des sapeurs-pompiers de France, ont eu à cœur d'apporter la vision du terrain et d'avancer des propositions concrètes d'amélioration du volontariat.

Auparavant, lundi 6 avril, le président Richard Vignon, le secrétaire général Jean-Marie Lincheneau et Antoine Hubert, membre du comité exécutif, ont rencontré M. le ministre Luc Ferry, président de la Commission, pour échanger sur les enjeux du volontariat sous l'angle sociétal. Témoignant d'une empathie certaine envers les sapeurs-pompiers, M. Ferry a également reçu à sa demande une vingtaine de sapeurs-pompiers, venant de départements différents, qui avaient également été auditionnés le mois dernier par le Mana-Lares.

La Fédération incite les PUD et PUR à associer étroitement les sapeurs-pompiers aux réflexions de la Commission afin que leurs contributions viennent enrichir les travaux. Elle remercie ses unions de transmettre les propositions du terrain sur les thématiques « Social et famille, Jeunesse, Valeurs républicaines et institution » à Mme Caroline Santaner, chef de cabinet (c.santaner@pompiersdefrance.org) avant le 30 avril, dans la perspective de la réunion plénière consacrée à ces thématiques le 4 mai.

Rendez-vous au congrès national à Saint-Etienne, où seront présentées les conclusions de la Commission et, ainsi que l'espère vivement la FNSPF, où devraient être annoncées par Mme le Ministre de l'Intérieur dans son allocution le 17 octobre, les 1^{ères} mesures prises par le gouvernement sur la base de ces conclusions.

Lire également en p. 4
Mesures urgentes
en faveur du volontariat.

Organisation des secours

Actualisé

Réforme du secours à personnes



Le 2 avril, la Commission consultative d'évaluation des normes a émis un avis favorable sur le projet d'arrêté interministériel « secours à personnes », qui donnera au Référentiel sa pleine portée juridique. Dès le lendemain, conformément à ses engagements, Mme le ministre de l'Intérieur a signé ce texte et l'a transmis à Mme le ministre de la Santé.

La Fédération attend désormais avec impatience la signature de cette dernière. Sitôt cette étape franchie, la FNSPF espère vivement que la parution de l'arrêté interministériel interviendra dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, la consultation réalisée par la DSC auprès des Sdis pour établir une estimation financière de la mise en œuvre du Référentiel a fait ressortir que :

- l'application du Référentiel est considérée comme un

- progrès majeur par l'ensemble des Sdis consultés ;
- 44 Sdis (soit plus de la moitié ayant répondu) ont déjà rendu opérationnel le dispositif des départs-réflexes ; cette mesure n'a pas entraîné pour autant d'augmentation significative de sollicitations pour les opérations de secours ;
- la mise en œuvre des bilans simplifiés est demandée tant par les Sdis que les SAMU ;
- l'engagement du SSSM et, en particulier, des infirmiers de SP, est considéré comme un élément positif et valorisant du rôle du SSSM.

La Fédération rappelle que les dispositions opérationnelles et techniques sont déjà applicables dans les départements sous forme conventionnelle. Elle incite les sapeurs-pompiers à s'approprier cette réforme majeure pour la faire vivre sur le terrain.

Actualisé

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale




Le 5 mars, le Président de la Fédération a remis au Ministre de l'Intérieur *La position des sapeurs-pompiers de France sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* élaborée par le groupe de travail fédéral ad hoc et adoptée par les administrateurs et présidents d'unions le 6 février. Ce document définit la place que sont prêts à occuper les sapeurs-pompiers dans le dispositif renforcé de sécurité civile prévu par le Livre blanc. Il présente également les mesures préconisées par la Fédération pour mettre en œuvre ce dispositif de manière efficace et optimale, comme, par exemple :

- conforter le maillage territorial en développant le volontariat de sapeurs-pompiers ;
- intégrer de manière accrue les sapeurs-pompiers dans les instances zonales et nationales de préparation et de gestion des crises ;
 - cette mesure nécessitant cependant une adaptation des conditions de mobilité entre les Sdis et l'Etat, la Fédération a réitéré auprès de Mme Alliot-Marie sa demande de réforme des dispositifs de gestion de l'encadrement supérieur, au niveau des Sdis et au niveau des officiers affectés auprès des services de l'Etat. Mme le ministre, partageant la préoccupation fédérale, a exprimé sa volonté d'engager une réflexion en ce sens.
- améliorer les conditions d'engagement des Sdis aux niveaux zonal, national et international ;

- veiller à la bonne coordination des acteurs (ex. : réaffirmation de l'échelon départemental, définition claire de la coordination civilo-militaire...).
- L'évocation de ces deux derniers points a permis au colonel Vignon de revenir sur la gestion de la tempête Klaus du 24 janvier 2009. Présentant le retour d'expérience à Mme Alliot-Marie, il a insisté sur le rôle important joué par l'état-major de zone ainsi que l'implication des sapeurs-pompiers, tant sur le terrain qu'au sein des PC de crise.

Le 10 avril, lors de sa rencontre avec le Directeur de cabinet de la ministre, la Fédération est d'ailleurs revenue sur le projet de décret relatif aux zones de défense qui est en cours d'élaboration. Elle a renouvelé à cette occasion son fort attachement envers notamment l'attribution de plein droit de la fonction de chef d'état-major de zone à un SPP, ainsi qu'envers la mention, parmi les missions du préfet de zone de la remontée d'information vers le COGIC des informations obtenues dans le cadre de la veille opérée par le centre opérationnel de zone au sein de l'état-major de zone.

Téléchargez sur pompiers.fr, la position de la FNSPF sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 

Actualisé *Secours en montagne et milieux périlleux*

Soulignant son attachement au respect des missions et compétences des sapeurs-pompiers telles que définies dans la loi du 13 août 2004, le colonel Vignon a attiré le mois dernier l'attention de Mme Alliot-Marie sur les difficultés auxquels sont confrontés les sapeurs-pompiers dans le cadre de la refonte des plans de secours en montagne et en milieux périlleux dans certains départements. Attachée à la complémentarité des missions effectuées par les sapeurs-pompiers et les services de la gendarmerie et des CRS en montagne, Mme le ministre s'est engagée à transmettre des consignes afin que le travail de chacun s'inscrive dans cette logique.

Le 20 mars, réaffirmant le soutien de la Fédération à l'action des groupes de secours SP en montagne, le colonel Vignon a assisté en présence des médias

nationaux et locaux à un exercice de sauvetage en montagne organisé sur les pentes du Mont-Blanc dans le cadre de la formation "secours en montagne niveau 3" (SMO3) organisée par la Haute-Savoie. Il a souligné à cette occasion la nécessaire complémentarité que doivent avoir tous les acteurs du secours en montagne, "*loin des rivalités et loin des clivages corporatistes*".

Ce dossier a été de nouveau évoqué par la Fédération lors de sa rencontre avec le Directeur de cabinet de Mme Alliot-Marie. Ce dernier a exprimé sa détermination à obtenir un véritable équilibre et la complémentarité entre les acteurs.

Voir la vidéo de cet exercice sur pompiers.fr 

Actualisé *Secours en spéléologie*

En juin 2007, la DSC et la Fédération française de spéléologie ont signé, sans concertation, une convention d'assistance technique. Le 31 mars dernier, à l'occasion d'une réunion DSC/FFS/Spéléo-secours français/FNSPF/ANDSIS présentant le bilan de la convention, la FNSPF a réitéré sa vive opposition envers ce texte qui, tout en imputant aux Sdis la charge financière de ces interventions, accorde une primauté d'intervention au Spéléo-secours français (SSF) en contradiction avec la loi qui confère aux associations agréées un rôle complémentaire des moyens publics de secours.

Déplorant également les ambiguïtés rédactionnelles de la convention actuelle, de nature à ouvrir des brèches dans le rôle du COS/sapeur-pompier, la FNSPF a demandé une rédaction précise, conforme au code général des collectivités territoriales et respectueuse des relations entre le COS et le préfet/DOS. Elle a aussi plaidé pour un rapprochement des équipes pédagogiques spécialisées en spéléo et, pour certaines actions, pour des procédures communes, dans un esprit de meilleure compréhension entre les acteurs. Après un refus initial, le SSF a néanmoins accepté le principe d'une réunion sur ce sujet.

Sdis

Actualisé *Financement et statut des Sdis*

Le 5 mars, la Fédération a évoqué avec Mme le ministre de l'Intérieur la position adoptée en décembre 2008 par les présidents de conseils généraux en faveur d'une étatisation des Sdis (c'est-à-dire la prise en charge directe par l'Etat de la gestion et du financement des Sdis) et présentée par l'ADF devant le comité Balladur. Cette position remet en cause la compétence partagée en matière de secours entre les collectivités locales et l'Etat - pourtant réaffirmée par les lois de 1996 et 2004 et qui a fait ses preuves. Ayant le sentiment profond qu'une fois de plus, les sapeurs-pompiers sont pris comme instrument dans le débat plus large, institutionnel et financier, entre l'Etat et les collectivités locales, la Fédération a déploré que les élus avancent une telle réponse institutionnelle à un problème qui relève surtout du finance-

ment. Mme Alliot-Marie a déclaré partager ce sentiment.

L'attachement du ministre à l'équilibre actuel et à la compétence partagée a été affirmé par son Directeur de cabinet rencontré le 10 avril. Celui-ci a également témoigné de la volonté ministérielle de suivre avec attention les travaux engagés en mars par la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de la Commission des finances de l'Assemblée nationale ; travaux visant à analyser le financement des Sdis dans le cadre d'un bilan de la départementalisation et de la réflexion sur la réforme des collectivités territoriales. La Fédération, qui suit avec vigilance ces travaux, sera auditionnée par la MEC le 28 mai.

Formation

Actualisé

ENSOSP

Le 26 mars, le conseil d'administration de l'ENSOSP dont fait partie la Fédération, a fait le point sur l'avancée du « projet d'établissement », document qui définit les orientations pédagogiques, culturelles, organisationnelles etc. que doit prendre l'Ecole pour poursuivre sa montée en puissance. La Fédération appuie de tout son poids pour que les nouvelles orientations de l'Ecole donnent la priorité à l'éthique, aux valeurs, et au management. Elle est également attachée à la

nécessaire valorisation de l'implication des officiers de SPV au sein de l'ENSOSP.

Dans la continuité de la rencontre du 12 février entre la Fédération et l'Ecole, il est prévu un partenariat renforcé entre la FNSPF et l'ENSOSP sur la sociologie, l'éthique, l'histoire, la reconnaissance de la place des officiers de SPV, la place du réseau associatif dans la corporation et la diffusion des revues fédérales.

Dispositifs de formation

La Fédération a saisi la DSC d'une demande de révision des modalités d'évaluation de la plupart des formations de sapeur-pompier. Pour la Fédération, le dispositif actuel (« d'évaluation certificative ») valorise la recherche de la réussite à l'examen et non l'acquisition des compétences. Elle préconise donc de le remplacer par un dispositif évaluant tout au long des formations les compétences acquises.

La FNSPF, qui déplore la mise en œuvre de dispositifs de formation inadaptés aux besoins réels des Sdis et aux missions des sapeurs-pompiers, a demandé à la DSC un moratoire sur l'élaboration des textes de formation, afin de pouvoir dresser un bilan de l'existant.

Cette préoccupation a également conduit la FNSPF à saisir le Directeur de la sécurité civile suite à l'inscription à l'ordre du jour de la CNSIS du 3 mars d'un projet d'arrêté portant sur un simple toilettage des procédures d'évaluation des formations des chefs de groupements et des Directeurs adjoints. La Fédération a fait valoir la nécessité de procéder plutôt à une révision générale du mode d'évaluation des formations afin de les adapter aux évolutions de la fonction publique territoriale. Ses arguments ont porté : sur accord du DSC, l'examen de ce texte a été reporté avant même la réunion de la CNSIS, le temps de mieux consolider les réflexions d'ensemble relatives aux emplois de direction et au projet d'établissement de l'ENSOSP.

Actualisé

Evolution des emplois supérieurs de direction

Il y a un an, en collaboration avec l'ANDSIS et Avenir secours, la Fédération a élaboré une plateforme définissant sa vision de l'évolution des emplois supérieurs des Sdis (DDISIS, DDA et médecin-chef). Ce document a été largement approuvé au congrès national, en octobre 2008 à Rennes, lors de la réunion des PCASDIS, en présence du Directeur de la sécurité civile et du président de l'ADF. Il restait à en définir les modalités. A l'initiative du

directeur de la sécurité civile, plusieurs réunions vont avoir lieu dans les prochains mois pour cela. D'ores et déjà, la Fédération note avec satisfaction que les nombreuses dispositions qu'elle avait avancées ont été acceptées dont, notamment, la création d'un centre de gestion adapté ; les emplois à l'Etat ; l'élargissement de la réforme aux collaborateurs du DDISIS, son adjoint et le médecin-chef.

Déroulement de carrière

Entrée et déroulement dans la carrière

Les changements induits par la modernisation de la fonction publique ont entraîné l'ouverture de la profession de SPP aux agents de la fonction publique, aux militaires et aux ressortissants européens et, a contrario, la diminution de l'accès traditionnel par concours. A ces modifications s'ajoutent les nombreux problèmes posés par le concours actuel d'entrée dans la profession au niveau sapeur (catégorie C) : "recus / collés" ; phénomène du double concours : concours d'aptitude/concours à « l'embauche » au niveau du Sdis ; inadaptation aux attentes en terme de compétences et de profils ; prise en compte ni de la capacité à travailler en équipe, de la résistance au stress etc., ni du parcours antérieur du candidat ou de son expérience - en tant que SPV, JSP, volontaire civil. Un groupe de travail fédéral ad hoc mène depuis plusieurs mois une réflexion pour adapter les voies d'accès et les modalités de déroulement de carrière aux besoins de la profession. Elargi aux représentants des commissions SPP, SPV, SSSM, DDSIS, Sport et du groupe de travail « Bac pro », il mène un travail de longue haleine, dont certaines pistes ont déjà été présentées mais qui ne sont pas définitives, comme en particulier, la suppression du concours externe de

sapeur et la création en retour de trois voies d'accès (bac pro Sécurité-Prévention, SPV et détachement). Ceci n'est encore qu'au stade de la proposition et n'a aucune incidence sur les concours à venir (qui sont maintenus) ni sur les résultats des concours précédents. C'est pourquoi la Fédération invite ses présidents d'unions à informer sur ce point les candidats aux concours SPP 2009, ainsi que les sapeurs-pompiers inscrits sur les listes d'aptitude.

Réuni le 4 mars, le groupe de travail affine actuellement ses propositions, en étudiant en particulier :

- les possibilités de développement et d'adaptation du bac pro Sécurité-Prévention.
- les problématiques d'aptitude physique et médicale ;
- le rapport sur la refonte de la filière sapeurs-pompiers du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Il devrait soumettre ses conclusions au conseil d'administration fédéral le 11 juin.

Accès de major à lieutenant (concours interne)

Par le décret du 19 décembre 2006, les majors de SPP ont obtenu la possibilité sous conditions d'âge et d'ancienneté, d'être nommés lieutenants au titre de la promotion sociale, après examen professionnel et inscription sur un tableau d'avancement. Au titre de l'année 2007, 990 majors sont lauréats de l'examen professionnel organisé dans ce cadre. Cependant, au regard des effectifs restreints de lieutenants et des règles d'inscription sur le tableau d'avancement, qui fixe un quota de 1 major promu par la voie interne pour 5 lieutenants issus des concours, nommés à partir de 2002 et toujours en poste dans le Sdis*, seuls 190 lauréats ont pu être nommés lieutenants en 2008.

Alertée, la FNSPF a donc saisi la DSC, lui demandant une évolution des conditions de nomination des lieutenants.

Le 16 janvier, lors de sa rencontre avec le Directeur de la sécurité civile et les représentants de l'ADF, le colonel Vignon a de nouveau soulevé ce problème.

En réponse, le Préfet Perret s'était engagé à trouver une solution rapide. Un projet de circulaire est en cours de finalisation : à titre exceptionnel, cela devrait permettre à de nombreux majors parmi les 800 restants, lauréats de l'examen professionnel de décembre 2007, d'être nommés lieutenant. La Fédération a transmis son accord sur le dispositif envisagé, sous réserve de quelques ajustements.

Elle a également attiré l'attention de la DSC sur la nécessité d'adapter les textes réglementaires relatifs à la situation des SPP, afin qu'un tel problème de reçus / collés ne se renouvelle pas.

Mesures en faveur du volontariat

Actualisé

Décret de mesures urgentes

Le 16 janvier, lors de la rencontre tripartite FNSPF-DSC-ADF, évoquant le projet de décret demandé par le ministre de l'Intérieur en octobre 2008 au congrès national, les représentants des élus se sont montrés ouverts :

- à une revalorisation du taux des vacations horaires (pour laquelle la Fédération propose notamment un rattrapage et une évolution dynamique du mode d'indexation, l'indemnisation des actions de formation à 100 % du taux de la vacation horaire de base ; et non plus entre 50 et 75% comme actuellement) ;
- à un toilettage du décret du 10 décembre 1999, (pour lequel la FNSPF demande :
 - le rétablissement des 3 ans d'ancienneté pour l'accès au grade de caporal ;
 - l'extension de la limite d'âge au maximum de 65 ans ;
 - la possibilité de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge sur demande du SPV, sous réserve de l'intérêt du service et de son aptitude médicale ;
 - l'accès de plein droit à l'honorariat au grade

supérieur après 20 ans de services) ;

- à des ajustements au décret PFR.

La Fédération souhaite également insérer dans ce projet de décret la possibilité de réversion des parts des allocations de vétérance et de fidélité au conjoint survivant ainsi que la revalorisation de la part variable de l'allocation de vétérance et de l'allocation de fidélité, ainsi que l'ont demandé les délégués départementaux des Anciens dans leur motion adoptée le 5 mars.

Les travaux techniques de concertation préparatoires se sont donc engagés sur cette base entre l'ADF, la DSC et la FNSPF. Ce dossier sera d'ailleurs au cœur de deux réunions prochaines : le 22 avril, entre le colonel Vignon et M. Claudy Lebreton, président de l'ADF, et le 8 mai, lors de réunion tripartite DSC-ADF-FNSPF. L'objectif est de pouvoir soumettre, comme le souhaite le Ministre de l'Intérieur, le projet de décret à l'avis de la CNSIS lors de sa prochaine réunion prévue le 17 juin. Le Directeur de cabinet de Mme Alliot-Marie a d'ailleurs confirmé cette échéance lors de sa rencontre avec la Fédération le 10 avril.

Actualisé

Réflexion sur l'avenir du volontariat (voir aussi p. 1)

Installée le 2 avril par le ministre de l'Intérieur, la Commission Ambition volontariat est chargée d'établir des propositions pour renforcer, dynamiser et pérenniser le volontariat (cf. p. 1). Elle s'appuie notamment sur l'étude sociologique menée par le Mana-Lares de l'université de Rennes 2, dont l'objectif est de dresser une photographie des sapeurs-pompiers volontaires (motivations, vécus...) et leur environnement (Sdis, employeurs).

Le 26 février, le Mana-Lares a interrogé les deux commissions fédérales SPV (officiers / sous-officiers et hommes du rang) sur les enjeux, les risques et les dangers -actuels et à venir- du volontariat de sapeur-pompier. Un constat général : le volontariat est en pleine mutation, différent. Très peu d'étudiants, de cadres, de professions libérales ; moins d'agriculteurs ou d'ouvriers : le volontariat, notent les commissions fédérales, est le reflet des évolutions sociétales. Il a aussi subi les effets de la départementalisation, avec une diminution notable du nombre des employés com-

munaux. Les commissions ont également souligné un sentiment de recul des valeurs, de cohésion et de liens entre les hommes, la perte de la sensibilité républicaine chez les jeunes (SPV ou non), dressant le tableau d'un volontariat pluriel, différent selon les zones (urbaines ou rurales), les catégories de centre de secours (CPI ou CSP). Enfin, cherchant à discerner les facteurs concourant à la rupture ou au non renouvellement d'un engagement, les commissions ont exposé au Lares les difficultés signalées par les volontaires dans l'exercice de leur activité de SP. Le manque de disponibilité a été cité en premier ; à celui-ci est lié le problème posé par les formations, contraignantes en terme de temps, mais aussi inadaptées aux besoins réels du terrain et ne tenant compte ni de l'expérience ni des compétences déjà acquises par le volontaire.

Complétant cette analyse des commissions fédérales, le comité exécutif, auditionné le 4 mars, a insisté sur la place du tissu associatif dans la préservation et la cohésion de la corporation. A cette occasion et ainsi que le

colonel Vignon l'a souligné auprès du Ministre le lendemain, le CE a exprimé son attachement à voir confirmée et renforcée l'attractivité du volontariat comme vecteur d'intégration républicaine de la jeunesse.

Le Mana-Lares a présenté un rapport d'étape au comité de pilotage DSC-FNSPF-ADF le 31 mars. Des tables rondes et entretiens ont déjà été organisées dans les Côtes d'Armor, la Nièvre, l'Oise et le Haut-Rhin, soit quatre des huit départements sélectionnés par le comité de pilotage. Ces travaux vont être complétés dans les semaines à venir à partir des rencontres prévues dans les Alpes-Maritimes, la Dordogne, la Lozère et le Rhône. A la demande de la Fédération, les sapeurs-pompiers participants à ces entretiens sont choisis par les présidents d'unions de ces départements.


La réflexion menée par la Commission Ambition volontariat appartenant à tous les sapeurs-pompiers, la Fédération encourage vivement l'ensemble du réseau fédéral à lui transmettre les réflexions et propositions sur le volontariat d'aujourd'hui et de demain. Les sapeurs-pompiers sont également invités à s'exprimer sur le forum dédié à ce sujet sur pompiers.fr .

Composition de la Commission Ambition volontariat

- *Président : Luc Ferry, ancien ministre et Président du Conseil d'analyse de la société.*
- *Elus : M. Doligé, sénateur, président de la CNSIS, M. Morel A L'Huissier, député de Lozère, un représentant de l'ADF et un représentant de l'AMF.*
- *Représentants du monde du travail : MEDEF, CGPME, UPA, Assemblée permanente des chambres d'agricultures.*
- *Représentants de l'Etat : ministère de l'Intérieur (Direction de la sécurité civile ; Délégation à la prospective et la stratégie), Haut commissariat à la Jeunesse.*
- *Des chercheurs et universitaires : Centre d'étude de la vie politique française (Sciences Po – Paris), CNRS, Espace éthique de l'Assistance publique hôpitaux de Paris.*

Les représentants des sapeurs-pompiers :

- *Col Richard Vignon, président de la FNSPF (suppléant : col Eric Faure, membre du CE de la FNSPF)*
- *Ltn Jean-Luc Pérusin (suppléant : Cne Antoine Hubert), Lcl Guy Morand, Méd-col Jean-Yves Bassetti, SPV, membres du comité exécutif fédéral.*
- *Col Christophe Dulaud (suppléant : col Serge Delaigue), représentants de l'ANDSIS.*

Retrouvez toute l'actualité de la Commission Ambition volontariat sur pompiers.fr, et dans le Sapeur-pompier magazine 

Allocation « retraite »

Actualisé

Prestation de fidélisation et de reconnaissance

Le conseil d'administration de l'association nationale de la PFR (APFR), auquel participe la FNSPF, s'est réuni le 7 avril. A la demande de la Fédération, il a fait le point sur la situation particulière des SPV qui bénéficiant d'une prolongation d'activité au-delà de 60 ans au titre du décret de 1999, étaient toujours en activité au 1^{er} janvier 2005. L'intégralité des années de service de ces SPV n'avaient pas été prises en compte dans le calcul de leur rente PFR. Il a été confirmé qu'une procédure de gestion spécifique avait permis de rétablir ces SPV dans leurs droits au cours de l'hiver ; le paiement de leur rente ayant été effectué début avril.

Le CA de l'APFR a rappelé toute l'importance du respect par les Sdis du déroulement et des délais

des procédures qui impactent sur la gestion du régime et le bon versement des rentes. Une plus grande rigueur sur le respect du calendrier des opérations va être désormais instaurée par l'APFR et la CNP.

Par ailleurs, la FNSPF poursuit la concertation avec l'ADF et la DSC afin d'insérer dans le projet de décret « mesures urgentes SPV » (cf p. 6) les divers ajustements nécessaires au régime PFR dont, notamment, le remboursement intégral des cotisations versées par le SPV, en cas de décès de celui-ci avant 55 ans et hors service, demande formulée par la Fédération depuis 2007.

Vie du réseau

Nouveau *Musiques sapeurs-pompiers*

La commission fédérale des Musiques procède actuellement au recensement de l'ensemble des musiques sapeurs-pompiers en France (batteries, fanfares, cliques...).

La FNSPF remercie les unions et amicales de lui faire connaître les orchestres de leur région, département et communes, en envoyant (par courrier ou

fax) au secrétariat fédéral les informations suivantes : nom et coordonnées du responsable, nombre de musiciens, date de création, occasions au cours desquelles la musique se produit... Le questionnaire complet peut être obtenu auprès de la Fédération.

Partenariat

Nouveau *CELIO*

Dans le cadre des avantages liés à la carte d'adhérent fédérale, la Fédération a conclu un partenariat avec CELIO (vêtements pour hommes). Sur présentation de la carte fédérale 2009 et du code barre (à télécharger sur pompiers.fr), il sera offert :

- 10 € de remise dès 80 € achat dans la collection

Celio ;

- 15 € de remise dès 120 € d'achat dans la collection Celio Club.

Tous les avantages et modalités pratiques sur pompiers.fr et dans le récapitulatif envoyé par mail aux Unions le 31 mars.

Nouveau *KIDS IRON TOUR*

La Fédération s'associe au Kids Iron Tour 2009. Cette manifestation sportive, organisée dans 35 villes de France entre le 20 mai et le 25 juillet, propose des ateliers ludo-éducatifs destinés aux enfants et aux adultes. Dans ce cadre, la FNSPF a souhaité créer un atelier intitulé « au cœur de la vie » avec :

- pour les enfants, un mini-parcours sauvetage,
- pour les adultes, des formations rapides à l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque externe avec le kit mini Anne (Laerdal).

L'organisateur du Kids Iron Tour fournira bien sûr tous les éléments matériels nécessaires à cette opération.

La Fédération invite les unions concernées à participer à cette opération. Ces dernières trouveront tout les détails de l'opération dans le dossier de présentation envoyé par mail le 4 avril, ainsi qu'une fiche à retourner avant le 24 avril, la fiche de renseignement jointe au dossier par fax (01.49.23.18.25) ou mail (lh.chiesa@pompiersdefrance.org).



Dates à retenir

- 23 avril : assemblée générale de l'Association nationale pour la PFR
- Jusqu'au 30 avril : désignation des grands électeurs par les unions.
- 4 mai : Commission Ambition volontariat (plénière) "Social et famille, Jeunesse, Valeurs républicaines et institutions" : pensez à envoyer les contributions des sapeurs-pompiers !
- Jusqu'au 1er juin : dépôt des candidatures de grands électeurs au CA et à la présidence de la FNSPF.
- 8 juin : Commission Ambition volontariat (plénière) : "Territoires, Entreprise, Formation" : pensez à envoyer les contributions des sapeurs-pompiers !
- 11 juin : conseil d'administration fédéral
- 12 juin : Assises fédérales - cérémonie aux drapeaux (Champs Elysées, Paris)
Lancement de la campagne de promotion de l'engagement SP.
- 13 juin : Journée nationale des sapeurs-pompiers

Retrouvez ci-dessous les dossiers sans actualité marquante depuis plusieurs mois (concertation, accord, décision législative ou parlementaire), pour lesquels la Fédération continue d'œuvrer.

Securité civile

Condition physique

La question de la condition physique des SP et, en particulier, de son entretien a ressurgi lors des travaux de la DSC sur la prévention des accidents de sport chez les SP en 2008. Fermement opposée à l'instauration de tests individuels d'aptitude physique contraignants, la Fédération préconise au contraire la mise en œuvre d'une politique de prévention collective pour la santé des SP (encouragement à la pratique sportive et hygiène de vie personnelle), relayée par les autorités au niveau local. Elle souhaite qu'à cette occasion soit en outre

confortée la place des manifestations sportives de service des sapeurs-pompiers (Cross, FINAT) et pérennisé le parcours sportif comme épreuve emblématique. Bien évidemment, le dispositif d'incitation retenu ne devra pas avoir d'impact sur le recrutement et le maintien en activité des SP. La DSC, qui a rejoint l'avis de la Fédération, lui avait fait part il y a un an de sa volonté de travailler à un projet de campagne de prévention sur la base de la position fédérale. La Fédération est toujours en attente de plus d'information sur ce projet.

SPP

Projet de fin de carrière

Le 3 mars 2009 a été communiqué à la CNSIS un bilan du dispositif du projet de fin de carrière mis en place par la loi du 13 août 2004. Celui-ci montre notamment combien l'impact de ce dispositif est limité auprès des SPP. La FNSPF en a donc, une fois encore, souligné les insuffisances et l'inadaptation aux particularités de la profession. En outre, ce dispositif ne peut constituer qu'une étape dans le règlement du dossier de la fin de carrière des SPP sur lequel le ministère de l'Intérieur s'était engagé, dans le cadre du relevé d'étape du 18 mai 2004. De nouvelles dispositions doivent donc être recherchées à l'occasion de la révision de la loi du

21 août 2003 portant réforme des retraites. La Fédération, qui a suggéré la création d'un groupe de travail avec l'ADF et les organisations syndicales, propose par exemple les pistes de réflexions suivantes : compte-épargne temps ; proportionnalité intégrale de la bonification par rapport au nombre d'années de service ; maintien de la bonification pour les agents n'ayant plus la qualité de SPP ou n'ayant pas atteint l'âge de 55 ans lors de l'accès à la retraite.

Elle n'a toujours pas reçu de réponse à ses propositions.

Temps de travail des SPP

Une directive de 2003 et la jurisprudence européenne limitaient la durée maximale de travail par semaine à 48 heures, y compris les heures supplémentaires. Pour les SPP, l'interprétation stricte de cette règle des 48h de « présence » risquait de remettre en cause le système de gardes actuel par l'instauration d'un plafonnement, voire d'une réduction du nombre des gardes de 24h. Cette directive est en cours de révision au sein des instances européennes. A la satisfaction de la Fédération et de ses homologues européens qui avaient saisi leurs députés respectifs sur ce dossier, le projet adopté par

les eurodéputés le 17 décembre 2009 comprend des dispositions dérogatoires claires qui permettront aux sapeurs-pompiers de maintenir le recours aux gardes de 24h.

Ce texte fait actuellement l'objet d'une recherche de conciliation entre le Parlement et le Conseil européen. Selon le résultat de cette procédure, il conviendra éventuellement de préciser une distinction claire, dans la réglementation française, entre la notion de période inactive du temps de garde et celle de temps de travail. La Fédération reste vigilante sur ce dossier.

SPV

Financement de la protection sociale complémentaire

Jusqu'en 2006, les employeurs publics (notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics dont les Sdis) pouvaient contribuer au financement des mutuelles contractées par leurs agents. Ce dispositif a été modifié dans la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007. La direction générale des collectivités locales (DGCL - Ministère de l'Intérieur), a mis en chantier il y a des mois, l'élaboration d'un projet de décret appliquant ce nouveau dispositif à la fonction publique territoriale.

La Fédération et la MNSP souhaitent qu'à l'occasion de la rédaction de ce texte, les SPV puissent eux aussi bénéficier de l'aide au financement de leur mutuelle par le Sdis et, d'autre part, que ce dispositif puisse être étendu à la MNSP, aujourd'hui exclue pour des raisons

techniques.

De premiers éléments de réponse envoyés à la Fédération l'été dernier laissaient entrevoir une application de ce dispositif aux SPV. Toutefois, en dépit des garanties données en ce sens par les cabinets du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur, cette disposition n'a toujours pas été intégrée dans le projet de décret de la DGCL. En outre, la seconde demande fédérale nécessite une expertise auprès des mutuelles concernées en lien avec le ministère de la Santé.

La Fédération qui poursuit son action sur ce dossier, a d'ailleurs réitéré ses demandes auprès du Directeur de cabinet de Mme le ministre de l'Intérieur le 10 avril.

SSSM

Référentiel des emplois, activités et formations SSSM

Lors du Bureau de la CNSIS, réuni le 3 mars en préalable de l'Assemblée plénière, a été présenté un état d'avancement du schéma national des formations du SSSM. Ce rapport propose de finaliser le projet d'arrêté relatif à la formation des SPP et d'affiner son adaptation pour la formation des SPV du SSSM. Si la Fédération a donné son accord sur ce premier point, elle est en revanche vigoureusement opposée au deuxième, qui ne prend en compte ni les besoins réels des Sdis, ni les contraintes de disponibilité des SPV.

Ainsi qu'elle l'avait déjà souligné lors de la réunion de

l'Observatoire national des emplois, des activités et des formations le 17 décembre, la FNSPF a exprimé son attachement à une révision en profondeur de l'ensemble du dispositif de formation SPV afin de fixer plutôt des objectifs à atteindre en termes de compétences et de niveaux de formation, et donner ainsi à chaque Sdis la souplesse nécessaire pour organiser ses ressources humaines.

Le projet révisé devra en outre être mis en cohérence avec les dispositions du Référentiel commun sur l'organisation du secours à personnes.

Détention et circulation des médicaments

En 2007, la Fédération a remis à la DSC un projet d'arrêté relatif à la gestion des médicaments et autres produits des pharmacies à usage intérieur des Sdis. Ce texte s'inspire des dispositions équivalentes applicables aux établissements publics hospitaliers. Il a vocation à sécuriser les compétences et le fonctionnement de ces pharmacies, en les adaptant aux caractéristiques des

Sdis et du SSSM. La Fédération attend toujours le retour de la concertation engagée entre les ministères de l'Intérieur et de la Santé sur la base du texte fédéral.

Par ailleurs, le groupe technique poursuit ses travaux en faveur d'une réglementation des « bonnes pratiques » dans les pharmacies des Sdis.